

NOM DE LA COLLECTIVITE :

LISTE DES AGENTS PROMOUVABLES

MAIRIE DE SAINT PAUL EN JAREZ

Avancement de grade B 2026

Grade d'avancement : Animateur principal de 2ème classe

Identité	Grade	Situation actuelle	Décision Autorité Territoriale*	Rang de classement	Date prévue pour l'avancement
Mme VIALON MARCELLE 07611 MAIRIE DE SAINT PAUL EN JAREZ MAIRIE DE SAINT PAUL EN JAREZ	Animateur Catégorie B - Groupe hiérarchique 3 Temps complet Depuis le 22-05-2022 (anc. 3 A 7 M 9 J)	Titulaire (CNRACL) 8ème échelon Depuis le 01-06-2023	Oui / ~~Non~~		22-11-2026

Le 23/03/2026

Ce tableau recense les possibilités d'avancements de grade.

Le Maire
Kamel BOUCHOU

Vous devez effectuer les étapes suivantes :

- 1/ Renseigner « à la main » les ratios promus/promouvables
- 2/ Saisir le Comité technique Intercommunal pour les communes et établissements de – de 50 agents pour créer les postes, puis délibérer. Nous vous rappelons que la date de nomination ne peut être antérieure à la date de création de poste.
- 3/ Apporter les éventuelles modifications à la main (utilisation du rouge préconisé)
- 4/ Dater et faire signer le tableau par l'autorité territoriale



en l'absence de la signature de l'autorité territoriale aucun arrêté ne sera transmis à la collectivité